



La soupe au caillou

Des nouvelles du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

11 janvier 2001

Par l'équipe du Collectif

Numéro 48

Une loi le plus vite possible et des actions dès maintenant!



Bonjour tout le monde! Bonne année 2001 et que cette marche pour un Québec sans pauvreté continue! Ben oui, on s'est quittés et on se retrouve en image! Voici un avant-goût de l'affiche que nous mettrons très prochainement en circulation, dès qu'elle sera arrivée des presses. Elle accompagnera la tournée budgétaire, mais pourra servir aussi à plusieurs usages, dont marquer dans vos portes et fenêtres votre adhésion et votre appui au travail du Collectif. Nous publierons dans un prochain bulletin un bon de commande pour vous permettre de vous la procurer!

Pour nous l'année a commencé pas mal sur les chapeaux de roue après plus ou moins deux semaines de repos selon les cas. Nous sommes en pleine préparation de la tournée budgétaire. Il y aura une conférence de presse la semaine prochaine, le 18 janvier. Mais c'est déjà commencé. Hier nous avons procédé à un test de la trousse d'animation. Après quelques ajustements, elle est sous presse et sera très bientôt disponible. Ce premier test nous montre assez bien comment nous pourrions continuer à avancer dans la mobilisation tout en partageant nos connaissances entre les milliards et les cennes noires. Gageons que nous allons apprendre beaucoup de cette tournée.

Un des enjeux est comme cette affiche : comment faire avancer cette idée d'une loi cadre sur l'élimination de la pauvreté, qui vient d'atterrir dans l'opinion publique,

jusqu'à l'Assemblée nationale, derrière, pour qu'elle l'adopte, sur la base de notre proposition de loi? La photo a été prise le 22 novembre dernier lors du dépôt de la pétition. CertainEs de vous qui y étaient auront sûrement du plaisir à se chercher dans la photo sur l'affiche (en espérant ne pas s'être malencontreusement trouvés dans les marges ou dans le camion...). Attendez tout de même le bon format pour ne pas vous abîmer les yeux ou, encore, visitez le site web où vous attend une version plus grosse de l'image (en couleurs)!

Depuis, notre projet a fait les manchettes de toutes sortes de façons et la situation devient plutôt paradoxale. Vous vous rappelez sans doute notre lettre ouverte au Premier ministre, du 8 décembre dernier : la volonté politique est-elle là, oui ou non? Juste avant de fermer le bureau à la veille de Noël, nous avons reçu la réponse, par une lettre d'Hubert Thibault, chef de cabinet du Premier ministre, dont nous vous transmettons copie. Le gouvernement ne retient pas l'idée de loi cadre et veut s'en tenir à la stratégie déjà annoncée. Mais lisez vous-mêmes la lettre et ne vous gênez pas pour réagir (Conseil exécutif, 885 Grande Allée Est, 3e étage, Québec, Québec, G1A 1A2) avec copie à nous bien sûr! Ceci dit, quelques jours plus tard, Bernard Descôteaux, directeur du Devoir, publiait, le 30 décembre 2000, sous le titre «Projets de société», un éditorial de tournant de siècle qui donne un appui sans équivoque à l'idée d'une loi cadre, comme vous le verrez dans l'extrait au verso. Alors de toute évidence, l'idée fait son chemin et les jeux ne sont pas faits: le société demande à évoluer. En plus la démission aujourd'hui du Premier ministre va rebrasser des cartes. À nous de continuer à «sortir, parler, convaincre!» On vous revient très très bientôt avec le lancement de la tournée et son calendrier.

La lettre d'Hubert Thibault

Hubert Thibault est chef de cabinet du Premier ministre du Québec
Québec, le 13 décembre 2000

Madame Vivian Labrie

Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

Madame, J'ai pris connaissance de la lettre que vous avez adressée au premier ministre le 8 décembre dernier relativement aux intentions du gouvernement quant à l'adoption d'une loi-cadre pour l'élimination de la pauvreté.

Tout comme le premier ministre a eu l'occasion de le faire lors du Conseil national du Parti Québécois, le 2 décembre dernier, permettez-moi de saluer le travail que le Collectif a accompli ces dernières années en ce qui concerne la sensibilisation aux problèmes vécus par les personnes vivant dans la pauvreté et dans l'élaboration d'un projet de loi.

La lutte contre la pauvreté est une préoccupation majeure du gouvernement. C'est d'ailleurs dans cet esprit que le premier ministre a confié au ministre de la Solidarité sociale, M. André Boisclair, le mandat de préparer une stratégie de lutte contre la pauvreté en s'inspirant, dans la mesure du possible, des principes qui apparaissent dans le projet de loi qui a été soumis par le Collectif.

C'est aussi dans cet esprit que nous avons adopté à l'Assemblée nationale une motion demandant au gouvernement «de procéder à l'adoption d'une stratégie de lutte à la pauvreté en prenant en considération certains principes de la proposition mise de l'avant par le Collectif pour l'élimination de la pauvreté.»

Ainsi, bien que nous ne croyions pas qu'une loi-cadre soit la solution à adopter en matière de lutte à la pauvreté, nous sommes d'avis que votre projet de loi présente des principes qui pourraient s'avérer pertinents dans l'élaboration d'une stratégie gouvernementale de lutte à la pauvreté.

Le gouvernement a toujours été réceptif à la situation des personnes démunies. Nos actions tendent vers l'amélioration de leurs conditions de vie dans la mesure où elles ne mettent pas en péril le fragile équilibre budgétaire du Québec. Il est impératif de ne pas adopter des mesures que nous ne pourrions soutenir financièrement.

À cet égard, le bilan gouvernemental en matière de lutte à la pauvreté est positif. Par exemple, alors que le gouvernement fédéral a supprimé toute contribution au logement social, le Québec est le seul à investir dans ce secteur, nous avons adopté la clause d'appauvrissement zéro pour les démunis, nous avons supprimé la moitié de la pénalité pour le partage de logement pour les prestations d'aide sociale, et j'en passe.

Le gouvernement a fait tout ce qu'il pouvait faire à l'intérieur d'une rationalisation extrêmement difficile au point de vue budgétaire pour soulager la pauvreté et c'est avec une stratégie de lutte à la pauvreté que nous entendons continuer à le faire.

Je vous pris de recevoir, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Hubert Thibault, Chef de cabinet

L'éditorial de Bernard Descôteaux

Texte complet sur le site www.ledevoir.com.

(...) Ces derniers mois, des voix de plus en plus nombreuses se sont élevées pour nous rappeler à notre devoir de solidarité sociale. Dans la foulée de la Marche internationale des femmes était déposée à l'Assemblée nationale en novembre une pétition de 200 000 noms réclamant l'adoption d'une loi-cadre pour l'élimination de la pauvreté. Accueillie avec toute la bienveillance réservée aux idées généreuses, la proposition est d'emblée jugée par la grande majorité comme étant non fonctionnelle.

Peu importe ce que l'on pense d'un tel projet, on ne peut ignorer le plaidoyer. Les statistiques sont éloquentes. Au terme de la longue période de croissance que l'on vient de connaître, on ne peut concevoir le fait qu'il y ait toujours plus de 650 000 assistés sociaux au Québec autrement que comme un scandale auquel il ne faut pas s'habituer.

La croissance économique nous a apporté une relative aisance, comme nous le rappelleront les réductions d'impôt dont nous bénéficierons à compter de mardi. C'est pendant qu'on l'on profite encore d'un contexte économique favorable qu'il faut justement se préoccuper du partage de la richesse et mettre en place des mesures durables qui permettront de parer aux effets d'un probable ralentissement.

À Ottawa, certains ont entrepris de réfléchir à nouveau à l'instauration d'un régime de revenu minimum garanti. L'idée n'est pas nouvelle, mais paraît toujours aussi complexe. Aussi les gouvernements préfèrent-ils généralement lutter contre la pauvreté par une batterie de mesures que l'on connaît bien et qu'il serait temps d'encadrer.

Personne ne reprochera à nos gouvernements d'être insensibles au phénomène de la pauvreté. Ce que l'on attendrait d'eux, c'est qu'ils s'y attaquent de manière concertée et, surtout, avec conviction.

Imaginons les progrès qu'il serait possible de faire s'ils y mettaient la même ardeur que celle mise à effacer les déficits budgétaires. Dans cet esprit, l'adoption d'une loi cadre pour l'élimination de la pauvreté aurait tout autant de sens qu'en a eu l'adoption d'une loi interdisant les déficits. Ne croyons pas cependant que cela pourra se faire si les élus ne sentent pas qu'il y a à cet égard une préoccupation partagée par une large majorité de Québécois.

Si l'on veut raviver l'esprit de solidarité, il faudra aussi ranimer l'intérêt pour la chose publique et retrouver le sens de l'engagement. En attendant que de grands bonds se fassent, le progrès de notre société peut aussi se réaliser par petits pas.

«Projets de société»,

Le Devoir,
30 décembre 2000
©Le Devoir 2000



**Collectif pour une loi sur
l'élimination de la
pauvreté**
C.P. 1352 Terminus, Québec, Qc, G1K 7E5
www.pauvrete.qc.ca
Tél.: (418) 525-0040 / Fax: (418) 525-0740
Courriel: pauvrete@cltc.net
Nos bureaux sont situés au 165, de Carillon dans
la Basse-Ville de Québec.